

**MAIRIE**  
de  
**SAINT-JEAN-LE-COMTAL**  
32 550 SAINT-JEAN-LE-COMTAL



Tél : 05 62 05 93 30 / Fax : 05 62 63 26 64  
Email : mairie.stjean-le-comtal@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 FEVRIER 2018**

L'an deux mil dix huit, le 27 février à 19h15, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-LE-COMTAL, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en la Mairie de la commune, sous la présidence de M. Eric BONNET, Maire, suivant convocation du 19 février 2018.

Présents : BONNET Eric, MORLAAS-COURTIES Pascal, CLAVEROL Odette, ABADIE Eric, AUBIAN Jean-Bernard, BAZIN Karine, CASTERA Jean-Michel, DARNAUD Didier, Monsieur DUPUY Sylvain, SAINT-VIGNES Maryse

Absent : Mr DESAINDES Claude

Secrétaire de séance : Madame Karine BAZIN

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte-rendu de la séance du 16 janvier 2018
- Délibération : Approbation du compte de gestion 2017 – Communal et assainissement
- Délibération : Approbation du compte administratif 2017 – Communal et assainissement
- Délibération : Affectation des résultats 2017 – Communal et assainissement
- Délibération : Elaboration Plan Communal de Sauvegarde
- Délibération : Prise en charge du compte personnel de formation
- Points sur les projets 2018 et les commissions
- Questions diverses

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 16/01/2018**

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu du 16 janvier 2018.

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte rendu du 16/01/2018

Par :           10 voix POUR                   0 voix CONTRE                   0 voix ABSTENTION

**DELIBERATION : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 COMMUNE ET ASSAINISSEMENT**

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2017 du budget principal et assainissement. Il propose l'adoption de ces comptes de gestion. Les résultats sont présentés en conformité avec les comptes administratifs du Maire.

Le Conseil Municipal APPROUVE les comptes de gestion			
Par :	10 voix POUR	0 voix CONTRE	0 voix ABSTENTION

**DELIBERATION : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMMUNE ET ASSAINISSEMENT**

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les comptes administratifs 2017 (budget principal et assainissement) sont proposés à l'adoption. Madame Odette CLAVEROL, Adjointe au Maire, présente les comptes administratifs qui se résument comme suit :

**COMMUNE**

	<b>Section d'investissement</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Total des sections</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	74 375,00 €	280 432,78 €	354 807,78 €
Titres de recettes émis	18 168,95 €	248 304,38 €	266 473,33 €
Réduction de titres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes nettes	18 168,95 €	248 304,38 €	266 473,33 €
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires	74 375,00 €	280 432,00 €	354 807,00 €
Mandats émis	73 840,70 €	246 001,43 €	319 842,13 €
Annulations de mandats	0,00 €	7 026,47 €	7 026,47 €
Dépenses nettes	73 840,70 €	238 974,96 €	312 815,66 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent		9 329,42 €	
Déficit	55 671,75 €		46 342,33 €

**ASSAINISSEMENT**

	<b>Section d'investissement</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Total des sections</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	13 671,00 €	13 504,00 €	27 175,00 €
Titres de recettes émis	6 847,75 €	13 335,43 €	20 183,18 €
Réduction de titres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes nettes	6 847,75 €	13 335,43 €	20 183,18 €
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires	13 671,00 €	13 504,00 €	27 175,00 €
Mandats émis	3 910,20 €	13 319,96 €	17 230,16 €
Annulations de mandats	0,00	764,55 €	764,55 €
Dépenses nettes	3 910,20 €	12 555,41 €	16 465,61 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	2 937,55 €	780,02 €	3 717,57 €
Déficit			

Les résultats sont présentés en conformité avec les comptes de gestion du Trésorier. Le conseil passe au vote après la sortie de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte administratif 2017 de la commune et de l'assainissement			
Par :	9 voix POUR	0 voix CONTRE	0 voix ABSTENTION

### **DELIBERATION : AFFECTATION DU RESULTAT 2017 -BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal décide de procéder comme suit à l'affectation du résultat :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017	EXCEDENT	516,87 €
Résultat reporté en fonctionnement (cpte 002) -	DEFICIT	516,87 €
Résultat reporté en investissement (cpte 001) -	EXCEDENT	9 759,56 €

Le Conseil Municipal APPROUVE l'affectation des résultats 2017 pour l'assainissement			
Par :	10 voix POUR	0 voix CONTRE	0 voix ABSTENTION

### **DELIBERATION : AFFECTATION DU RESULTAT 2017 BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal décide de procéder comme suit à l'affectation du résultat :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017	EXCEDENT	56 225,20 €
Résultat reporté en fonctionnement (cpte 002)	EXCEDENT	8 615,51 €
Affectation complémentaire en réserve (cpte 1068)		48 209,69 €
Résultat reporté en investissement (cpte 001)	DEFICIT	48 209,69 €

Le Conseil Municipal APPROUVE l'affectation des résultats 2017 pour la Commune			
Par :	10 voix POUR	0 voix CONTRE	0 voix ABSTENTION

## **DELIBERATION :ELABORATION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Monsieur le Maire expose que la loi n°2004-811 a donné une assistance juridique à la réalisation des plans communaux de sauvegarde qui permettent de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde

Le Conseil Municipal , à la majorité, APPROUVE l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde

Par :            8 voix POUR                    0 voix CONTRE                    2 voix ABSTENTION

## **DELIBERATION : PRISE EN CHARGE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'employeur prend en charge les frais pédagogiques qui se rattachent à la formation suivie au titre du compte personnel d'activité. Il peut prendre en charge les frais occasionnés par leurs déplacements. La prise en charge des frais peut faire l'objet de plafonds.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les modalités de prise en charge comme suit :

Coût horaire plafonné : 10 €

Et plafond par action en euro : 1 500 €

Le Conseil Municipal APPROUVE, à la majorité, les modalités de prise en charge de ces frais de formation

Par :            8 voix POUR                    0 voix CONTRE                    2 voix ABSTENTION

## **POINTS SUR LES PROJETS 2018 ET LES COMMISSIONS**

*Projets travaux 2018 :*

- Eglise : Après visite de la Société EIFFAGE, nous restons dans l'attente d'un devis concernant le remplacement et/ou installation chauffage.

Nous restons aussi dans l'attente d'un devis de l'entreprise de Madame Michèle DAREES, restauratrice de vitraux.

Pour information, nous adresserons un courrier à la paroisse du CEDON pour ces différents travaux.

- Salle des sports : Afin de monter le dossier pour les travaux en 2019, nous faisons appel à l'entreprise TROISEL pour un devis bardage, aux entreprises VIGGIANO, MAE et GAUTHIER DIFFUSION pour les ouvertures et menuiseries.
- Salle des fêtes : Après discussion, la construction du barbecue devrait se faire côté Ouest de la salle des fêtes, à l'emplacement actuel des containers poubelles actuels.
- Club House : Des devis de remplacement et/ou rénovation de la porte d'entrée a été demandés à l'entreprise VIGGIANO et GAUTHIER DIFFUSION.

Programme voirie 2018 : Remise en état du « chemin de la Bourdette », « chemin de la Tuilerie », « Chemin de la Batisse », « Chemin de la Plagnette ». Le montant total des travaux avec travaux de pelle, débroussaillage et points à temps s'élève à 37 000 € TTC

*Commissions :*

La commission « travaux de la salle des sports » s'est donnée rendez-vous le 15 mars 2018 à 17h30.

La commission « cimetière » se réunit le 15 mars 2018 à 14h00 concernant la prise des concessions en état d'abandon.

### **QUESTIONS DIVERSES**

1. Proposition d'une journée citoyenne pour nettoyer les berges du Sousson ainsi que la mare du village en bordure de la Route Nationale.
2. Monsieur MORLAAS-COURTIES nous a fait part du contenu de la réunion du 19/02/2018 organisé par le SM3V concernant la construction et la gestion de la fourrière à Ordan-Larroque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,  
Eric BONNET